

LE DILEMME DU TRI DES DÉCHETS



Le tri de nos déchets est désormais entré dans les moeurs. Selon la région où vous habitez vous avez été plus ou moins bien informé de la manière de procéder. Certaines régions ont mis à disposition des habitants des petits livrets récapitulatifs de la poubelle à utiliser selon le type de déchet très bien expliqués et illustrés. Pour d'autres, il aura fallu se renseigner seul et apprendre à trier ses déchets. Certains possèdent des poubelles jaunes, d'autres des sacs plastiques bleus et/ou jaunes.

Si pour la majorité de nos déchets il est facile de savoir quelle poubelle utiliser, il reste parfois des cas où l'on ne sait pas trop quoi faire. Dans le doute il vaut mieux jeter dans la poubelle des « non valorisables » ou déchets ménagers. Voici quelques cas où la majorité d'entre nous hésite :

- **La boîte à pizza** : si le carton est propre, on le jette dans la poubelle jaune avec le papier. S'il y a des restes de tomate ou de fromage ou autre, c'est dans la poubelle des déchets ménagers qu'il faut la placer.
- **Les pots de yaourts** : à moins que le pot soit en verre (et dans ce cas il faut le porter dans le bac de recyclage du verre, rappelez-vous que le verre est recyclable à l'infini), il faut le placer dans les déchets ménagers. Idem pour les pots de crème fraîche.
- **L'aluminium fin** : le papier d'aluminium qui protège votre tablette de [chocolat](#) est trop fin pour être recyclé. Direction la poubelle.
- **Le papier sulfurisé ou papier cuisson** : ce papier, qui protège généralement les pâte à tarte étalées doit être jetés avec les déchets ménagers, il ne se recycle pas.
- **La canette** de votre boisson préférée : hautement recyclable, il faut la jeter dans la poubelle jaune des déchets recyclables. Videz-là bien avant de la jeter.
- **La barquette de fruits en bois** : tout comme la boîte de camembert, elle ne se recycle pas, on a place donc dans la poubelle des déchets ménagers.
- **Les emballages des surgelés** : s'il s'agit du carton (propre) on le recycle. S'il s'agit du sac en plastique, il ne se recycle pas. Enfin la barquette en aluminium

des plats préparés se recycle parfaitement. Nettoyez-les sommairement avant de la jeter.

- **L'assiette et le verre cassé** : il ne faut pas les mettre au recyclage du verre! Direction la poubelle des déchets ménagers. De même le pot de fleur ne se recycle pas.
- **Le flacon de shampoing et de gel douche** : videz et égouttez-les et placez-les dans la poubelle des recyclables. Par contre le tube de crème ou de dentifrice ne se recycle pas.
- **Les berlingots** : ces emballages permettent de limiter le nombre de bouteille de lessive ou javel que l'on va acheter mais ne se recyclent pas.
- **La bombe aérosol** : déodorant, parfum d'ambiance ou anti-poussière, ces aérosols se recyclent mais attention à ne pas les percer, cela peut-être très dangereux. Par contre le déodorant bille ne se recycle pas. A la poubelle donc.
- **Le maquillage** : hormis l'emballage carton de vos différents maquillages qui se recyclent, vos vieux mascaras, fards à paupière ou rouge à lèvres ne se recyclent pas.
- **Les enveloppes et prospectus** : c'est du papier, ça se recycle. S'il y a des bulles de protection dans l'enveloppe, on enlève le revêtement avant de mettre dans la poubelle du recyclage.
- **Les crayons et stylos** : non recyclables malheureusement, on les place dans la poubelle des déchets ménagers.
- **Les gravats** : il ne faut pas les placer dans la poubelle des déchets ménagers mais les amener à la déchetterie.
- **Solvants, restes de peintures et vernis** : à la déchetterie absolument!
- **Appareils ménagers en fin de vie** : il faut les porter à la déchetterie en particulier les frigos qui contiennent des gaz particulièrement nocifs pour l'atmosphère. Certains commerçants reprennent votre ancien matériel lorsque vous en achetez un nouveau, il ne faut pas hésiter!
- **Huile de moteur** : si vous procédez à votre vidange de voiture vous-même, récoltez l'huile usagée et amenez-la à la déchetterie. Ne la jetez pas dans votre évier ou vos WC!
- **Vieux vêtements** : s'ils sont propres et non abîmés, il faut les porter dans les bacs de collecte de vêtements ou chez tout autre organisme permettant la valorisation et la réutilisation de ces habits. S'ils sont en très mauvais état, c'est soit à la poubelle non recyclable, soit à la déchetterie si vous en avez beaucoup.
- **Les CD et DVD** : ils ne se recyclent pas mais comme il y a de nombreux composants parfaitement recyclables, il y a fort à parier que dans quelques temps, il existera une filière capable de valoriser ces déchets. En attendant, vous pouvez faire un geste simple pour la planète en stockant chez vous ces

CD et DVD et en vous inscrivant sur le site [1 million de DVD pour la planète](#) afin de faire savoir votre geste.

Et vous, quels sont les doutes que vous avez concernant le tri de vos ordures ménagères?

Tags: [poubelle](#), [recyclage](#), [recycler](#)

26 avr 2009 [Maison](#)

Venez papoter avec nous, ou faites un [trackback](#) depuis votre site.